



# AN - NASR

vendredi n°142 du 10 Fév. 2006

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

U ne des nobles qualités du Prophète - paix et bénédictions sur lui - était qu'il ne punissait jamais personne pour des raisons personnelles. Il préférait toujours accorder son pardon, même à ses plus grands ennemis. Son épouse 'Ā'ishah a rapporté que jamais le Prophète n'avait prononcé de parole obscène, ni élevé la voix dans les rues, ni rendu le mal par le mal. Il privilégiait toujours le pardon. Les Qurayshites le renièrent, se

moquèrent de lui et l'accablèrent de sarcasmes ; ils le battirent et le maltraitèrent. Ils tentèrent même de l'assassiner, et lorsqu'il parvint à prendre la fuite pour Médine, ils menèrent plusieurs guerres contre lui. Pourtant, lorsque le Prophète rentra victorieux à La Mecque, en compagnie d'une armée de dix mille hommes, il ne se vengea de personne. Il pardonna à tout le monde. Même son pire ennemi, Abū Sufyān, qui l'avait tant combattu, fut pardonné ainsi que toute personne se réfugiant sous son toit.

Le Prophète Muḥammad - paix et bénédictions sur lui - pardonna également au chef de Tā'if, qui, lorsque le Messa-

ger se rendit dans cette ville pour y prêcher l'Islam, engagea un groupe de voyoux pour lui jeter des pierres.

'Abd Allah Ibn Ubayy, le leader du groupe des hypocrites de Médine, passa toute sa vie à lutter contre le Prophète et l'Islam, et mit en œuvre toutes sortes de complots pour faire échouer sa mission. Accompagné de trois cents de ses partisans, il se retira de l'expédition

de Uḥud, privant ainsi l'armée musulmane d'un tiers de ses combattants. Il tenta de discréditer

le Messager de Dieu en calomniant et en répandant le mensonge au sujet de son épouse, 'Ā'ishah - que Dieu soit satisfait d'elle. Concernant cette dernière intrigue, Dieu le Tout-puissant révéla le verset 11 de la sourate "La Lumière" : *« Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous. À chacun d'eux ce qu'il s'est acquis comme péché. Celui d'entre eux qui s'est chargé de la plus grande part aura un énorme châtement. »* Le Prophète lui accorda malgré tout son pardon, accomplit la prière mortuaire lors de son décès et implora le Pardon

## L'indulgence du prophète Muhammad (SAW)

d'Allâh en sa faveur. C'est par la suite que fut révélé le verset 84 de la sourate "Le Repentir": « *Et ne fais jamais la prière sur l'un d'entre eux qui meurt, et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe, parce qu'ils n'ont pas cru en Allâh et en Son Messager, et ils sont morts tout en étant pervers.* »

L'esclave abyssin qui tua Hamzah, l'oncle bien-aimé du Prophète, lors de la bataille de Uhud, bénéficia également du pardon du Messager de Dieu lorsqu'il embrassa l'Islam après la conquête de La Mecque. La femme de Abû Sufyân qui, lors de la bataille de Uhud, avait ouvert la poitrine de Hamzah, puis lui avait déchiqueté le foie et le cœur, se rendit plus tard discrètement auprès du Prophète pour embrasser l'Islam. Le Prophète la reconnut, mais ne lui dit rien. Elle fut si impressionnée par sa magnanimité et son charisme qu'elle lui dit: « Ô Messager d'Allâh, il fut un temps où aucune tente ne m'apparaissait plus désertée que la tienne. Mais à présent, ta tente est à mes yeux, la plus accueillante de toutes. »

Parmi les ennemis les plus acharnés du Prophète et de l'Islam, il y avait aussi Habbâr Ibn Al-Aswad. Celui-ci blessa grièvement Zaynab, la fille du Prophète. Elle était enceinte lorsqu'elle émigra de La Mecque à Médine. Les polythéistes de la Mecque allèrent à sa poursuite, et lorsqu'ils la rattrapèrent, Habbâr Ibn Al-Aswad la fit délibérément tomber de son chameau. Elle fut gravement blessée et perdit son enfant. Habbâr commit de nombreux autres crimes. Il voulut fuir en Perse, mais finit par se rendre auprès de notre Prophète - paix et bénédictions sur lui - qui lui pardonna tout. Le Prophète - paix et bénédictions sur lui - était entièrement enclin à la clé-

mence. Aucun crime commis au détriment de sa personne n'était trop grave pour être pardonné. Il était le parfait exemple en matière d'indulgence et de gentillesse.

Il répondait toujours au mal par le bien, car pour lui l'antidote était préférable au poison. Il appliquait et adhérait au principe qui consiste à répondre à la haine par l'amour et à l'agressivité par la clémence. Ainsi parvint-il à surmonter, d'une part, l'ignorance des gens grâce à la sagesse de l'Islam, et d'autre part, leur malveillance et leur sottise grâce à sa bonté et à son indulgence. Sa miséricorde lui permit de libérer les hommes de l'emprise du péché et du crime, et de faire naître en eux un fort sentiment de bienveillance à l'égard de l'Islam. Il incarnait de façon parfaite le verset suivant du Coran: « *La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse le mal par ce qui est meilleur; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux.* » Sourate 41, Fussilat, verset 34.

Source : islamophile.org

LISEZ ET FAITES  
LIRE An-nasr  
Vendredi

## La fin du droit international ?

**O**n l'a souligné, depuis le 11-Septembre, un débat agite les responsables politiques : dans la guerre contre le terrorisme, dans l'affrontement entre « la civilisation » et « la barbarie », le droit international, le droit humanitaire, peuvent-ils s'appliquer ? Le président George W. Bush a instauré une nouvelle catégorie, celle d'« ennemis combattants », qui ne sont pas justifiables des procédures légales, et que l'on peut enfermer à Guantanamo, voire torturer, au nom de la défense de « la civilisation ». La sixième guerre israélo-arabe, qui se déroule au Liban, et qui est (provisoirement ?) suspendue, a fourni une nouvelle occasion aux partisans de ces théories de défendre leur point de vue.

John Podhoretz, un des théoriciens néo-conservateurs américains, s'interroge dans un article du New York Post du 25 juillet : « Est-ce que les démocraties libérales n'ont pas évolué à un point où elles ne peuvent plus mener de guerres efficaces à cause du niveau de leurs préoccupations humanitaires pour les autres... ? » Et il poursuit : « Et si notre erreur tactique en Irak était que nous n'avions pas tué assez de sunnites au début de notre intervention pour les intimider et leur faire tellement peur de nous qu'ils accepteraient n'importe quoi ? Est-ce que ce n'est pas la survie des hommes sunnites entre 15 et 35 ans qui est la raison de l'insurrection et la cause fonda-

mentale de la violence confessionnelle actuelle ? » Tuer tous les hommes entre 15 et 35 ans, c'est ce que les milices serbes ont fait à Srebrenica...

Podhoretz de poursuivre : « Qu'en serait-il si Israël avait toutes les capacités d'atteindre ses objectifs, mais ne pouvait se déployer sans contrainte contre un ennemi plus dangereux, avec moins de scrupules et de principes, plus barbare même que les monstrueux leaders de l'Intifada... »

Et il conclut : « Est-ce que c'est un terrifiant paradoxe de l'art de la guerre au XXI<sup>e</sup> siècle ? Si Israël et les Etats-Unis ne peuvent être défaits militairement au sens conventionnel, est-ce que nos ennemis ont découvert un nouveau moyen de gagner ? Est-ce qu'ils ne cherchent pas la victoire à travers notre démoralisation seulement, en nous mettant au défi d'atteindre leur niveau de barbarie et en sachant que nous ne le ferons pas ? (...) Serait-il possible que la grandeur morale de notre civilisation - son étonnante attention à la valeur de l'individu - ne mette pas en cause aussi l'avenir de notre civilisation ? »

Ce raisonnement terrifiant, on aurait tort de le croire confiné à quelques cercles isolés. Certes, il est avant tout porté aux Etats-Unis par le courant néoconservateur. Ainsi, le professeur de droit à Harvard Alan Dershowitz, un défenseur acharné de toute action israélienne, explique-t-il que « le droit international et ceux qui l'administrent devraient comprendre que les vieilles règles » ne s'appliquent pas à cette guerre sans précédent contre un ennemi brutal et fanatique et que « les lois de la guerre et les règles de morale doivent s'adapter à ces

réalités » [1].

Par ailleurs, Michael Rubin appelle tranquillement le gouvernement américain à revoir sa politique de refus d'assassinat des dirigeants politiques [2]. Voici bien longtemps qu'Israël n'existerait plus s'il ne réagissait pas avec démesure, affirme Claude Lanzmann, dans Le Monde du 4 août, reprenant l'argument développé par Bernard-Henri Lévy.

Tous les deux semblent ignorer que même les « guerres justes » sont contraintes par des lois internationales. Ou plutôt, ils ne l'ignorent pas, mais pensent qu'elles ne peuvent s'appliquer qu'aux « civilisés ». On retrouve là l'argumentation qui prévalait à l'époque de la colonisation triomphante. En 1898, Heinrich von Treischke, un expert en sciences politiques, soutenait ce qui, pour nombre de ses contemporains, apparaissait comme une banalité : « Le droit international ne devient que des phrases si l'on veut également en appliquer les principes aux peuples barbares. Pour punir une tribu nègre, il faut brûler ses villages, on n'accomplira rien sans faire d'exemple de la sorte. Si, dans des cas semblables, l'empire allemand appliquait le droit international, ce ne serait pas de l'humanité ou de la justice, mais une faiblesse honteuse [3]. » La balle dum-dum fut inventée à la fin du XIXe siècle ; elle causait des blessures particulièrement graves. En 1897, la convention internationale de La Haye adoptée par les Etats « civilisés » la bannissait ; elle fut réservée à « la chasse au gros gibier et aux guerres coloniales ». Pour les « barbares » d'aujourd'hui, pour l'es-

sentiel des Arabes, on peut user de bombardements massifs, indiscriminés, de bombes à fragmentation, ils ne comprennent pas un autre langage...

Ces visions d'un droit international qui ne s'appliquerait que de manière sélective ne sont pas simplement une extraordinaire régression de la pensée et de la morale. Elles discréditent tout le discours sur les droits humains dont l'Occident prétend se faire le champion et renforce ceux-là même que nous prétendons combattre... Il est donc important de ne pas laisser les crimes commis au Liban impunis, et l'appel de Jean-Claude Lefort, député (PCF), et de Jean Paul Boré, vice-président (PCF) du conseil régional Languedoc-Roussillon, à porter ces crimes devant la Cour pénale internationale, devrait recevoir un large écho (voir article qui suit : "Israël doit être jugé !").

### Notes

[1] Cité par Norman Finkelstein, « Should Alan Dershowitz Target Himself for Assassination ? », Counterpunch, 12-13 août 2006.

[2] « Why the US government should consider assassination », National Review, 11 août 2006.

[3] Sven Lindqvist, Exterminez toutes ces brutes, Le Serpent à plumes, 1998

*Mercredi 16 août 2006, par Alain Gresh*

Vous avez un important message de la part de votre seigneur, appuyer sur la touche

### LIRE

et lisez, ne serait-ce qu'un verset chaque jour, le coran illuminera votre vie et notre société